

Saint-Hubert, 28 novembre 2016

Mme Véronique Dubois
Régie de l'énergie

Bonjour Mme Dubois,

Je vous écris aujourd'hui, pour vous faire valoir les raisons qui me portent à vouloir conserver mes compteurs électromécaniques, et donc, que la Régie exige qu'Hydro-Québec conserve son stock, dans l'éventuel besoin de remplacement des compteurs électromécaniques qui restent encore sur le terrain. J'ai, chez moi, 3 de ces compteurs.

Étant dans le domaine de la santé, je porte une attention particulière à toutes mes habitudes de vie et à mon environnement. De plus, j'habite avec une personne âgée, dont la santé est déjà très fragile. Je tiens donc à ce que les compteurs intelligents ne soient pas installés sur ma demeure. De plus, j'entends à ce que Hydro-Québec respecte mon droit, qui est celui de tout citoyen, de ne pas me faire imposer dans mon foyer un appareil pouvant mettre en danger ma santé, ma sécurité et mon droit à vivre en paix, l'esprit tranquille, dans le sanctuaire de ma demeure privée. Il en va de même pour ma famille.

Comme Hydro-Québec est en droit de m'envoyer un avis d'interruption de service et possiblement de couper le courant, pour forcer la pose d'un compteur communicant, *sans possibilité de demander un non communicant avant 24 mois*, lors de la certification dudit compteur; il est d'autant plus important pour moi de me manifester à ce sujet. Je demande donc à la Régie de voir à ce que je puisse faire réinstaller, le cas échéant, de nouveaux compteurs électromécaniques sur ma demeure.

Je demande que ma lettre soit ajoutée aux observations, en lien avec le Dossier R-3964-2016.

Merci
Marie-Hélène Lessard
3523 Windsor
Saint-Hubert, Qc
J4T 2Y8